

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

N°DCM-2023-008

OBJET :

URBANISME

« Opération façades »
Rue du Président Carnot

Aide financière à
Madame CARAFA

Membres en exercice : 27
Membres présents : 21
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-trois le lundi trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 janvier 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaients présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAV - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absente : Mme BROCHARD.

Mme Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme communal approuvé le 20 mars 2012 et modifié les 18 mars 2013, 16 juin 2014, 21 mars 2016 et le 30 janvier 2023 ;

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la ville de Châtillon-sur-Chalaronne a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville historique et visibles du Domaine Public. Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1997 ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

ATTRIBUE l'aide financière communale pour la rénovation des façades comme suit : 1 408,68 € à Madame CARAFA Sandrine pour la réalisation, sur un immeuble situé au 23 rue du Président Carnot, d'une réfection de murs d'une maison à colombage (surface de 137 m²),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Ainsi délibéré le 30 janvier 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification
Le : 01 FEV. 2023

Et dépôt en Préfecture
Le : 01 FEV. 2023

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230130-DCM-2023-008-DE
Date de réception préfecture : 01/02/2023